

DELIBERATION N° 2022-56

L'an deux mille vingt deux, le 27 septembre, à 17h30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de La Cabanasse sous la présidence de Monsieur Michel GARCIA, Président du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

M. Michel GARCIA

M. Georges ARMENGOL, Mme Aurélie BALTUS, M. Henri BAUDET, M. Jean-Luc BLAISE, M. Alain BOUSQUET, M. Alain CALAIS, Mme Judith CARMONA, M. Olivier CHAUVEAU, M. Guillaume CHEVILLARD, Mme Anne-Marie COIGNARD, Mme Joëlle CORDELETTE, Mme Anne-Lise DAVIAUD, Mme Pascale DE TRAVY, Mme Alizée DESMET, M. Philippe DOMINGUEZ, M. Patrick DUVAL, M. Claude ESCAPE, M. Albert FRIGOLA, M. René GARRETA, M. Robert GUINOT, Mme Eliane JARYCKI, M. Henri KERGOAT, M. Jean-Dominique LAPORTE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, M. Patrick LECROCQ, Mme Marie-Noëlle LETOUZE, Mme Ghislaine LINTZ, M. Joël LOMBARD, M. Alain LUNEAU, M. Daniel MAROUBY, M. Christian PALLARES, Mme Christine PEROY, M. Isidore PEYRATO, M. Alain PONSAILLE, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannine RIBO, Mme Jeannine RIVIERE, M. Daniel SEMPERE, M. Antoine TAHOSES, M. Xavier TORRENS, Mme Michèle TORRENT, M. Serge VAILLS

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes :

Mme Lola BEUZE, Mme Marie-Josée ESTEVA, Mme Séverine PRADEILLE

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Hermeline MALHERBE à M. Michel GARCIA, M. Julien BARAILLE à Mme Eliane JARYCKI, M. Christophe MANAS à M. Georges ARMENGOL, Mme Martine ROLLAND à M. Alain BOUSQUET, Mme Aude VIVES à M. Christian PALLARES, M. Philippe PETITQUEUX à Mme Joëlle CORDELETTE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX à M. Daniel MAROUBY, M. Jean-Louis JALLAT à Mme Josette PUJOL, M. Éric RODRIGUEZ à M. Claude ESCAPE, M. Dimitri DOMINGUEZ à M. Philippe DOMINGUEZ

Personnes excusées :

M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, M. le Sous-Préfet de Prades,
M. Daniel ARMISEN, M. Julien BARAILLE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Roger CIURANA, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, M. Dimitri DOMINGUEZ, Mme Cécile GARCEAU, M. Christian GOZE, M. Olivier GRAVAS, M. Jean-Louis JALLAT, M. Guy JUBAL, Mme Agnès LANGEVINE, M. Christophe MANAS, M. Jean-Pierre MARCH, Mme Hermeline MALHERBE, Mme Cécile MARTI, Mme Edwige PETIT, M. Marc PETIT, M. Philippe PETITQUEUX, Mme Edith PERAL, M. Eric RODRIGUEZ, Mme Martine ROLLAND, M. Ignatius STEINMANN, M. Régis TERRIEU, Mme Aude VIVES, Mme Audrey WILL

SECRETAIRE DE SEANCE :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION NATURA 2000**Monsieur le Président**

RAPPELLE que le PNR est animateur de six sites Natura 2000, rassemblés sous trois documents d'objectifs : le site Capcir-Carlit-Campcardos, le site Madres-Coronat et le site Massif Puigmal-Carança. Le financement de l'animation de ces sites fait l'objet d'un appel à projet pour une durée de 12 mois.

La programmation comprend 5 grands axes d'actions :

- la gestion des habitats naturels et des espèces,
- la gestion de la fréquentation,
- l'acquisition de connaissances,
- la veille environnementale,
- la communication et la sensibilisation.

Des actions de l'ordre de l'animation générale des sites sont également prévues (suivi administratif et financier, organisation de comités de pilotage et groupes de travail, bilan d'activités etc.). L'ensemble de ces actions sera porté par 3 ETP. L'animation des sites Natura 2000 en 2023 est prise en charge à 100% par l'Etat (37%) et le FEADER (63%).

PROPOSE de valider l'engagement financier qui n'excèdera pas 245 000€ de janvier à décembre 2023 dont la prise en charge de 3 ETP à 100% dans le cadre de Natura 2000 et autoriser le Président à négocier tous financements en lien avec ce dossier et signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Comité Syndical,

VU l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus, finalisé comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT	
ETAT (37 %)	90 650€
FEADER (63 %)	154 350€
TOTAL	245 000€

AUTORISE le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce programme,

DONNE pouvoir à M. le Président ou à défaut la 1^{ère} Vice-Présidente et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte

du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

Michel GARCIA

